



ETS BEAUSEIGNEUR

6 Rue André Viellard
90140 FROIDEFONTAINE
Tél. 03 84 36 41 36 – Fax 03 84 36 41 30
e-mail : contact@beauseigneur.com Site :
www.beauseigneur.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

EXTRAIT DE JAVEL 47/50

Version 2.0 du 13.12.2011

Réf : 1791 - 4791

Page 1/14

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance ou du mélange :	HYPOCHLORITE DE SODIUM 47/50
Nom commercial :	EXTRAIT DE JAVEL 47/50
N° Index :	017-011-00-1
N° CAS :	7681-52-9
N° CE :	231-668-3
N° d'enregistrement REACH :	01-2119488154-34

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :

Secteur d'utilisation

SU4 Fabrication de produits alimentaires
SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6a Fabrication de bois et produits à base de bois
SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 Fabrication de substances chimiques fines
SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU11 Fabrication de produits en caoutchouc
SU0 Autres
PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à

Catégorie du procédé



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 2 sur 14

partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

ERC1 Fabrication de substances

ERC2 Formulation de préparations

ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

ERC6d Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Catégorie de rejet dans l'environnement

|| 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	ETS BEAUSEIGNEUR
Adresse :	6 RUE ANDRE VIELLARD 90140 FROIDEFONTAINE
Téléphone :	+33 (0) 3 84 36 41 36
Fax :	+33 (0) 3 84 36 41 30
Service établissant la fiche de données de sécurité :	Service Qualité Sécurité Environnement
Email :	qualite@beauseigneur.com

|| 1.4. Numéro d'appel d'urgence - Centre Orfila France

Disponible 7j/7 et 24h/24	01 45 42 59 59 appel depuis la France
---------------------------	---------------------------------------



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 3 sur 14

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	Dermale	H314
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1		H400

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

Directive européenne 67/548/CEE

Classifié comme dangereux selon la directive européenne 67/548/CEE

Classe de danger / Catégorie de danger	Phrase(s) R
C	R34
N	R50
	R31

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom(s) sur l'étiquette :

Composants dangereux

Mention d'avertissement

hypochlorite de sodium

Danger



Symboles de danger

Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Intervention

Stockage

Élimination



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 4 sur 14

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

|| 2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

|| 3.1. Substances

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° Index	N° d'enregistrement REACH	Concentration
Hypochlorite de sodium, solution	7681-52-9	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34	14.0 %
Hydroxide de sodium	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	1.0 %

|| Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Hypochlorite de sodium, solution	Corrosion cutanée	Catégorie 1B	Dermale	H314
	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1		H400
Hydroxide de sodium	Corrosion cutanée	Catégorie 1A		H314
	Corrosif pour les métaux	Catégorie 1		H290

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

|| Composants dangereux - Directive européenne 67/548/CEE

Nom de la substance	Classification	Catégorie de danger	Phrase(s) R
Hypochlorite de sodium, solution	C	Corrosif	R34
	N	Dangereux pour l'environnement	R50
			R31
Hydroxide de sodium	C	Corrosif	R35

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas de contact avec les yeux



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 5 sur 14

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Ne PAS faire vomir.

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Inhalation

Irritant sévère pour le système respiratoire.

Irrite les muqueuses

Symptômes : Difficultés respiratoires, Toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire

Exposition répétée ou prolongée : Saignement de nez, bronchite chronique.

Contact avec la peau

Irritation sévère de la peau.

Symptômes: Rougeur, Gonflement des tissus, Brûlure.

Exposition répétée: Ulcération.

Contact avec les yeux

Irritation sévère des yeux.

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Peut provoquer l'aveuglement.

Symptômes : Rougeur, Lacrymation, Gonflement des tissus, Brûlure.

Ingestion

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Risque de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires.

Risque d'état de choc.

Symptômes: Nausée, Douleur abdominale, Vomissements avec du sang, Diarrhée, Suffocation, Toux, Insuffisance respiratoire grave

Risque de: Affection respiratoire



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 6 sur 14

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats
traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de et l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun(e).

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Favorise la combustion des produits ou des matériaux combustibles.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Porter un survêtement résistant aux produits chimiques

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Conseil pour les secouristes

Isoler la zone.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Ventiler la zone.

Porter un vêtement de protection approprié.

Appareil respiratoire autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 7 sur 14

En cas de libération ou de déversement accidentels, notifier immédiatement aux autorités concernées si les lois et règlements fédéraux, des Etats/de la Province et locaux l'exigent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement/Nettoyage/Équipement nécessaire

Endiguer.

Enlever avec un absorbant inerte.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de confinement

Utilisation dans un système fermé.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas confiner le produit dans un circuit, entre vannes fermées, ou dans un récipient, non munis d'évents de sécurité.

Préventions des incendies et des explosions

En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Manipuler sous gaz inerte.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Utiliser de l'appareillage en matériaux compatibles avec le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Conserver le conteneur fermé.

Stocker dans un bac de rétention.

Ne pas congeler.

Stocker dans un endroit frais, à l'abri de la lumière, pour préserver la qualité du produit.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Matériel d'emballage

Matière appropriée :

Polyesters stratifiés.

Acier revêtu



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 8 sur 14

PVC
Polyéthylène
verre
Matière non-appropriée :
Des métaux

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Hypochlorite de sodium

US. ACGIH Valeurs limites d'exposition

Remarques : non établi

Hydroxyde de sodium

France. INRS ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 01 2008

VME = 2 mg/m³

Remarques : Indicative limit (VL)

US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 2009

Valeur Limite Plafond = 2 mg/m³

Carbonate de sodium

US. ACGIH Valeurs limites d'exposition

Remarques : non établi

Autres informations sur les valeurs limites

La concentration prévisible sans effet :

Dose dérivée sans effet / Effet minimum dérivé :

Eau douce, 0,21 µg/l

Eau de mer, 0,042 µg/l

Traitement des eaux résiduaires, 0,03 mg/l

- Travailleurs, Inhalation, Exposition aiguë, 3,1 mg/m³, Effets systémiques, Effets locaux

- Travailleurs, Inhalation, Exposition chronique, 1,55 mg/m³, Effets systémiques, Effets locaux

- Travailleurs, Dermale, Exposition chronique, 0,5 %, Effets locaux

- Consommateurs, Inhalation, Exposition aiguë, 3,1 mg/m³, Effets systémiques, Effets locaux

- Consommateurs, Inhalation, Exposition chronique, 1,55 mg/m³, Effets systémiques, Effets locaux

- Consommateurs, Oral(e), Exposition chronique, 0,26 mg/kg, Effets systémiques

- Consommateurs, Dermale, Exposition chronique, 0,5 %, Effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration locale adaptée si risque de décomposition de produit (voir section 10). Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 9 sur 14

Mesures de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité à protection intégrale, Écran facial.

Protection des mains

Gants imperméables

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Matériau des gants

Matière appropriée : PVC, Néoprène, Caoutchouc Naturel.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Tablier résistant aux produits chimiques.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Bottes en caoutchouc ou en plastique.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

En cas de décomposition (voir section 10), masque facial à cartouche combiné de type B-P2.

Mesures générales de protection et d'hygiène

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection l'environnement

Éliminer l'eau de rinçage en accord de avec les réglementations locales et nationales.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 10 sur 14

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	jaune, vert
Odeur	piquante
Poids moléculaire	74.5 g/mol
pH	12.5 (solution à 12 %)
pKa	pas de données.
Point de fusion/point de congélation	- 28.9 °C (Chlore ; 24.3 %)
Point/intervalle d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	non applicable
Taux d'évaporation	Pas de données.
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Inflammabilité	ce produit n'est pas inflammable.
Propriétés explosives	non explosif.
Pression de vapeur	2.5 kPa à 20 °C
Densité de vapeur	2.5
Densité	pas de données.
Densité relative	1.3 à 21.2 °C (Chlore ; 24.3 %)
Masse volumique apparente	pas de données.
Solubilité (s)	1.000 mg/m ³ (Eau) à 25 °C
Solubilité/qualitative	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	log Pow : - 3.42 à 20 °C
Température d'auto-inflammabilité	non applicable
Température de décomposition	40 °C, décomposition lente
Viscosité	6.4 mPa.s
Propriétés comburantes	non comburant

9.2 Autres informations

Tension superficielle	82.4 mN/m à 20 °C (Chlore ; 24.3 %)
-----------------------	-------------------------------------

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Risque de réaction violente.
10.2. Stabilité chimique	Risque d'explosion. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Corrosif(ve) au contact avec des métaux Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. L'oxygène libéré lors de la décomposition thermique peut favoriser la combustion Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
10.4. Conditions à éviter	Se décompose à l'exposition à la lumière. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
10.5. Matières incompatibles	du gel. Des métaux, Les sels métalliques, Acides, Matières organiques.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 11 sur 14

10.6. Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition, Chlore, Chlorate de sodium

L'acide hypochloreux prédominant à pH acide est 4 à 5 fois plus toxique que l'ion hypochlorite. La libération d'autres produits de décomposition présentant des risques est possible.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

DL50, rat, > 1.100 mg/kg (Chlore)

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, 1 h, rat, > 10,5 mg/l (Chlore)

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, lapin, > 20.000 mg/kg (Chlore)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lapin, effets corrosifs

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lapin, Irritation sévère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Cochon d'Inde, N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

In vitro, Effet mutagène ambigu

Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Oral(e), rat, 50 mg/kg, , NOAEL

Toxicité pour la reproduction

Oral(e), rat, 5 mg/kg, Effets sur la fertilité, NOAEL, (Chlore)

Oral(e), rat, 5,7 mg/kg, Toxicité pour le développement, NOAEL, (Chlore)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Expérience chez l'homme, Remarques: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité à dose répétée

Oral(e), 90 jours, rat, 50 mg/kg, NOAEL

Autres informations

Effet toxique lié principalement aux propriétés corrosives du produit.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Poissons, espèces diverses

CL50, 96 h, 0,06 mg/l, eau douce (Chlore actif)

Poissons, Menidia pelinsulae

NOEC, 96 h, 0,04 mg/l, eau salée (Chlore)

Poissons, espèces diverses

96 h, 0,032 mg/l, Eau de mer (Chlore actif)

Crustacés, espèces diverses

CE50, 48 h, 0,026 mg/l (Chlore)

Crustacés, Daphnia magna

CE50, 48 h, 0,141 mg/l, eau douce (Chlore actif)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Eau, photolyse, t 1/2 = 12 min Résultat: photolyse Conditions: pH 8

Eau, photolyse, t 1/2 = 60 min Résultat: photolyse Conditions: pH 5

Air, photooxydation indirecte, t 1/2 115 jr

Produits de dégradation: le chlore

Eau, Hydrolyse Résultat: Dégradation chimique Produits de dégradation: chlorures



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 12 sur 14

Biodégradation

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Eau/sol : solubilité et mobilité importantes

Sol/sédiments : log KOC:1,12 Extrêmement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Air : Constante de Henry (H), 0,076 Pa.m³/mol, 20 °C volatilité non significative

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

données non disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Réduire le produit avec du sulfite ou du peroxyde d'hydrogène.

Emballages contaminés

Récipients vides.

Nettoyer le récipient avec de l'eau.

Les conditionnements vidés et nettoyés peuvent être réutilisés en conformité avec les réglementations.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1791

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

Hypochlorite en solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8	IMDG : 8
RID : 8	IATA : 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III	IMDG : III
RID : III	IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : oui	IMDG : oui
RID : oui	IATA : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 13 sur 14

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Lois ou réglementations applicables

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
- DIRECTIVE 96/82/CE DU CONSEIL concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques - Aide mémoire technique INRS

État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Conforme à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Conforme à l'inventaire
Inventory of Existing Chemical Substances (China) (IECS)	- Conforme à l'inventaire
Japan (ENCS) List (ENCS (JP))	- Conforme à l'inventaire
New Zealand Inventory of Chemicals (NZIOC)	- Conforme à l'inventaire
Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	- Conforme à l'inventaire
Liste des substances existantes UE (EINECS)	- Conforme à l'inventaire
Korean Existing Chemicals Inventory (KECI (KR))	- Conforme à l'inventaire
Philippines PICCS (PICCS (PH))	- Conforme à l'inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été faite pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34 Provoque des brûlures.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

EXTRAIT DE JAVEL 47/50 - Version 2.0 du 13.12.2011

Page 14 sur 14

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Fin du document – 14 pages.